

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1444

présenté par
M. Véran

ARTICLE 38

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« II. – Après l'article L. 221-1-3, il est inséré un article L. 221-1-4 ainsi rédigé : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.